

A. **RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SCHAFFNER HOLDING SA EN VERTU DE L'ARTICLE 132 LIMF**

Le conseil d'administration de Schaffner Holding SA ("**Conseil d'Administration**"), dont le siège est à Luterbach, Suisse ("**Schaffner**" ou la "**Société**" et, avec ses filiales, le "**Groupe Schaffner**"), prend position par la présente, conformément à l'article 132 al. 1 de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers ("**LIMF**") et des articles 30 à 32 de l'ordonnance sur les offres publiques d'acquisition, sur l'offre publique d'acquisition ("**Offre**") de Tyco Electronics (Suisse) Holding II Sàrl, dont le siège est à Schaffhouse, Suisse ("**Offrant**" et, avec sa société mère ultime et ses filiales, le "**Groupe TE**"), sur toutes les actions nominatives de Schaffner détenues par le public, d'une valeur nominale de 32,50 francs suisses chacune (chacune étant une "**Action**").

B. **RECOMMANDATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET JUSTIFICATION**

1. **Recommandation**

Sur la base d'un examen approfondi de l'Offre et en tenant compte de l'attestation d'équité de Raiffeisen Schweiz Genossenschaft ("**Raiffeisen**"), qui fait partie intégrante du présent rapport ("**Rapport du Conseil d'Administration**") (voir section B.2.3 ci-dessous), le Conseil d'Administration, composé des membres mentionnés à la section C.1.1 ci-dessous, a décidé à l'unanimité, une fois avec tous les membres et une fois sous l'abstention de Philipp Buhofer, le 16 août 2023 de recommander aux actionnaires de Schaffner d'accepter l'Offre soumise par l'Offrant et a approuvé le contenu du présent Rapport du Conseil le 27 septembre 2023.

2. **Raison d'être**

Le Conseil d'Administration a négocié un accord de transaction ("**Accord de Transaction**") qui régit la période entre la publication de l'annonce préalable le 17 août 2023 ("**Annonce Préalable**") et le règlement de l'Offre ainsi que certains aspects de la poursuite des activités de Schaffner et a procédé à un examen approfondi de l'Offre. L'Offre est décrite plus en détail dans le prospectus d'Offre de l'Offrant ("**Prospectus d'Offre**").

2.1 **Prix de l'Offre**

Le prix offert par l'Offrant s'élève à CHF 505 net en espèces pour chaque Action ("**Prix de l'Offre**"). Le Prix de l'Offre implique une prime d'environ 79,1% par rapport au cours de clôture non affecté des Actions le 6 juin 2023 et une prime de 74,5% par rapport au cours moyen pondéré en fonction du volume ("**VWAP**") des Actions au cours des soixante (60) SIX jours de bourse précédant la publication de l'Annonce Préalable.

2.2 **Conditions de l'Offre**

L'Offre reste soumise aux conditions et autres termes énoncés dans le Prospectus d'Offre, y compris:

- à la fin de la période d'Offre (éventuellement prolongée), l'Offrant aura reçu des acceptations valides et irrévocables pour un nombre d'Actions représentant, avec les Actions que l'Offrant détiendra à ce moment-là, au moins 67 % du capital social entièrement dilué de Schaffner ;
- d'autres conditions d'Offre habituelles, telles que les approbations réglementaires, l'absence d'actions dilutives de la part de la Société, l'absence de changement négatif important dans l'activité, l'actif, le passif ou la situation de la Société, le remplacement du conseil d'administration de la société et l'approbation par l'assemblée générale de la Société de la radiation des Actions.

Pour une description plus détaillée des conditions de l'Offre, veuillez-vous référer à la section A du Prospectus d'Offre. La période d'Offre débutera selon le Prospectus d'Offre le 13 octobre 2023 et la transaction devrait actuellement être finalisée d'ici le 14 décembre 2023.

2.3 Avis sur l'équité

Afin d'évaluer et de confirmer l'équité financière, le Conseil d'Administration a mandaté Raiffeisen pour agir en tant qu'expert indépendant et émettre une fairness opinion afin d'évaluer l'adéquation financière du Prix de l'Offre. Dans l'attestation d'équité datée du 7 septembre 2023, Raiffeisen a conclu, sur la base de son analyse, que le Prix de l'Offre est équitable et approprié d'un point de vue financier. Sur la base et sous réserve des hypothèses qui y sont exposées, Raiffeisen a déterminé, à la date d'évaluation du 16 août 2023 et sur la base d'une analyse DCF (Discounted Cash Flow) effectuée, d'une analyse de sensibilité DCF, d'une analyse des évaluations de sociétés cotées comparables, d'une analyse des évaluations d'acquisitions comparables et d'une analyse des primes payées lors de précédentes transactions d'acquisition, une valeur de CHF 452 par Action avec une fourchette de CHF 423 à CHF 482 par Action. Compte tenu des conclusions de la Fairness Opinion, de l'évolution du cours de l'Action au cours des dernières années et du Prix de l'Offre de CHF 505 par Action, le Conseil d'Administration est convaincu que les actionnaires de Schaffner ont reçu une Offre équitable et favorable.

L'attestation d'équité peut être commandée gratuitement en allemand, en français et en anglais auprès de Schaffner Holding SA, Investor Relations, Nordstrasse 11e, 4542 Luterbach, Suisse (courriel: investor-relations@schaffner.com) ou téléchargée à l'adresse suivante: <https://www.schaffner.com/investors>.

2.4 Raison d'être de l'entreprise

Schaffner est un leader du marché des solutions de filtrage industriel pour la compatibilité électromagnétique (CEM) et Offre un portefeuille complet de produits sur ce marché. Schaffner dispose d'un modèle commercial éprouvé, combinant des solutions personnalisées distribuées par le biais de ventes directes et des solutions standard vendues par l'intermédiaire de partenaires de distribution, avec une intégration et une transition transparentes entre les deux dans le cadre du développement de produits. Schaffner s'est imposé comme le leader de la technologie et de l'innovation dans ce domaine.

Le groupe TE est un leader mondial de la technologie industrielle qui crée un avenir plus sûr, durable, productif et connecté. Sa large gamme de solutions de connectivité et de détection, éprouvées dans les environnements les plus difficiles, permet des avancées dans les transports, les applications industrielles, la technologie médicale, l'énergie, les communications de données et la maison. Le groupe TE emploie plus de 85 000 personnes, dont plus de 8000 ingénieurs, qui travaillent avec des clients dans environ 140 pays.

Le Conseil d'Administration, avec l'aide de conseillers professionnels, a étudié de manière approfondie différentes alternatives stratégiques, y compris l'intégration dans le groupe TE. Les opportunités et les risques respectifs, y compris les risques liés à l'exécution de la transaction, ont été évalués et les intérêts de toutes les parties prenantes de Schaffner ont été soigneusement pris en compte.

Le Conseil d'Administration a conclu que l'Offre constituait une excellente opportunité stratégique pour Schaffner, avec une logique industrielle convaincante permettant de relever les défis futurs du marché à partir d'une position de force et de créer une valeur substantielle pour les parties prenantes. Les filtres CEM présentent un grand intérêt stratégique tant pour Schaffner que pour le groupe TE, car il s'agit d'un produit essentiel dans de nombreuses applications ciblées, telles que le contrôle des mouvements, la robotique, les machines industrielles, la technologie du bâtiment, la médecine, l'e-mobilité, etc. et parce qu'ils peuvent tirer parti de l'échelle du modèle mondial de commercialisation du groupe TE (OEM, sociétés EMS, distributeurs et utilisateurs finaux). Le groupe TE a l'intention d'intégrer ses propres activités dans le domaine des filtres à Schaffner, créant ainsi un leader du marché des filtres CEM bien positionné pour servir les clients et accroître sa part de marché.

Le groupe combiné bénéficiera d'un accès plus large au marché et d'une base de clientèle mondiale, en particulier parmi les grandes entreprises internationales. Grâce au réseau mondial de vente et de distribution, l'Offre de produits et de solutions de Schaffner atteindra un nombre beaucoup plus important de clients. En outre, TE est un important fournisseur stratégique et un partenaire d'innovation pour de nombreux clients clés dans les segments de marché de croissance privilégiés par Schaffner. Le Conseil d'Administration estime que Schaffner sera en mesure de tirer parti de cette position pour accélérer ses activités.

Le groupe TE a l'intention de préserver les facteurs clés de succès actuels de Schaffner afin de réaliser le plein potentiel de la combinaison. Grâce à son leadership technologique et à son expertise en matière d'innovation, Schaffner deviendra le "centre d'excellence CEM" mondial pour l'ensemble du groupe TE. Schaffner sera ainsi en mesure de mener à bien ses projets d'innovation et de produits sur plusieurs segments de marché stratégiques et de tirer parti de l'échelle et de l'expertise du groupe TE. Schaffner aura également accès au centre d'excellence du groupe TE pour l'automatisation de la fabrication, dont l'expertise peut être utilisée pour accroître encore l'efficacité de la production. Les sites de Schaffner devraient également bénéficier d'un volume de production supplémentaire. En outre, l'augmentation du volume des achats devrait améliorer la position de l'entreprise sur le marché des achats dans les domaines du fret, de la logistique, de l'approvisionnement en matières premières et dans d'autres domaines. Le Conseil d'Administration estime que tous ces facteurs contribueront à rendre l'entreprise combinée plus compétitive.

Grâce à la présence mondiale du groupe TE et à son envergure dans plusieurs pays et dans plusieurs segments de marché, les membres de l'équipe Schaffner sont censés avoir accès à des possibilités supplémentaires de développement et d'évolution de carrière.

Dans l'ensemble, le Conseil d'Administration estime que l'Offre est bénéfique non seulement pour les activités de Schaffner et ses clients, mais aussi pour les employés et les autres parties prenantes.

2.5 Retrait obligatoire et radiation de la liste

Au cas où, après la réalisation de l'Offre ("**Règlement**"), l'Offrant détiendrait plus de 98% des droits de vote de la Société, l'Offrant a l'intention de demander l'annulation des Actions restantes conformément à l'art. 137 LIMF auprès du tribunal compétent. Si, après le règlement, l'Offrant détient entre 90% et 98% des droits de vote de Schaffner, l'Offrant a l'intention d'indemniser les actionnaires minoritaires restants de Schaffner en espèces dans le cadre d'une fusion avec retrait obligatoire conformément à l'art. 8 al. 2 de la loi suisse sur la fusion.

Les actionnaires qui n'acceptent pas l'Offre peuvent donc être contraints de quitter la Société. Dans le cas d'une éventuelle fusion avec retrait obligatoire, l'indemnisation peut dans certains cas s'écarter du Prix de l'Offre. Les conséquences fiscales d'un retrait obligatoire par voie d'annulation ou d'une fusion avec retrait obligatoire sont décrites à la section H.7.2.2 du Prospectus d'Offre.

Après le règlement de l'Offre, l'Offrant a l'intention de faire radier les Actions de la cote de la SIX Swiss Exchange. La radiation de la cote peut compromettre de manière significative la capacité à négocier les Actions.

2.6 Accords avec les principaux actionnaires

En décidant de soutenir la transaction, le Conseil d'Administration a pris note du fait que les principaux actionnaires de Schaffner détenant (directement ou indirectement) 238.796 ou 37,55% de toutes les Actions ont chacun accepté contractuellement d'apporter leurs Actions (à l'exception de 300 Actions bloquées) à l'Offre.

2.7 Conclusion

Sur la base des considérations ci-dessus, le Conseil d'Administration est arrivé à la conclusion que l'Offre est dans le meilleur intérêt de Schaffner, de ses actionnaires, de ses employés, de ses clients et de ses fournisseurs et que le Prix de l'Offre est juste et approprié. Le Conseil d'Administration a donc décidé à l'unanimité de recommander aux actionnaires de Schaffner d'accepter l'Offre de l'Offrant.

3. Accords avec l'Offrant

Le 21 mars 2023, Schaffner et TE Connectivity Ltd, la société mère ultime de l'Offrant, ont signé un accord de confidentialité, suite à l'exécution duquel TE Group a été autorisé à mener une due diligence limitée concernant Schaffner.

En outre, Schaffner et l'Offrant ont conclu un Accord de Transaction le 16 août 2023, qui contient essentiellement des dispositions concernant le processus de reprise et les termes et conditions de l'Offre ainsi que les droits et obligations respectifs de Schaffner et de l'Offrant en relation avec l'Offre. En particulier, l'Accord de Transaction fixe le Prix de l'Offre à offrir par l'Offrant et stipule que le Conseil d'Administration s'engage à soutenir l'Offre et à en recommander l'acceptation aux actionnaires de Schaffner. En outre, l'Accord de Transaction contient des obligations de Schaffner, qui comprennent notamment les éléments suivants (sous forme résumée):

- Schaffner a accepté de soutenir activement l'Offre et de s'abstenir de tout ce qui pourrait affecter l'Offre ou son succès, sous réserve des exigences légales. Cela comprend également les travaux préparatoires admissibles en vue d'un rapprochement harmonieux entre Schaffner et l'Offrant.
- Schaffner s'est engagé à ne pas solliciter, initier, proposer ou négocier, ou poursuivre des discussions ou des négociations concernant une transaction avec un tiers. Toutefois, Schaffner est autorisée, en réponse à une Offre écrite non sollicitée d'acquisition de toutes les Actions Schaffner ou de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Schaffner, que le Conseil d'Administration juge en toute bonne foi et après consultation de son conseiller financier, être raisonnablement en mesure de réaliser rapidement, de financer et d'exécuter une Offre qui, dans l'ensemble et compte tenu de tous les aspects pertinents, est plus favorable à la Société et à ses actionnaires que l'Offre (la transaction pour laquelle cette proposition est faite est une "**Meilleure Offre**") et, après avoir notifié la Meilleure Offre à l'Offrant, de fournir des informations au tiers concerné et de participer à des discussions et à des négociations avec lui.
- Schaffner s'est engagé à ce que ni le Conseil d'Administration ni aucun de ses comités (i) ne révoque, ne retire ou ne modifie sa résolution de recommander l'acceptation de l'Offre ou l'approbation du Rapport du Conseil d'Administration ou de sa publication, (ii) ne retire, ne modifie ou ne qualifie d'une manière défavorable à l'Offrant la recommandation de l'Offre ou du Rapport du conseil d'Administration, (iii) n'approuve ou ne conclue une lettre d'intention, un accord d'acquisition ou un accord similaire relatif à une transaction avec un tiers, (iv) n'approuve ou ne recommande, ou n'annonce publiquement d'approuver ou de recommander, une transaction avec un tiers ou (v) dans chacun des cas (i) à (iv) ci-dessus, faire une annonce à cet effet, à *moins que*, dans chaque cas, jusqu'au jour de bourse précédant l'expiration de la période d'Offre principale, une Meilleure Offre soit soumise au Conseil d'Administration de la Société et que le Conseil d'Administration de la Société détermine de bonne foi, après consultation de son conseiller juridique externe et de son conseiller financier, que le tiers qui a fait cette Meilleure Offre n'est pas en mesure de l'approuver ou de la recommander, ou qu'il ne l'a pas fait, que le tiers qui a fait cette Meilleure Offre est capable de la faire, de la financer et de la réaliser dans un délai raisonnable, auquel cas la Société et le Conseil d'Administration de la Société seront autorisés à prendre les mesures visées aux points (i) à (v) ci-dessus ; à condition, toutefois, qu'avant de

prendre une telle mesure, la Société ait notifié l'Offrant de la Meilleure Offre, qu'elle ait donné à l'Offrant la possibilité de soumettre une Meilleure Offre et que l'Offrant n'ait pas soumis cette Meilleure Offre dans le délai convenu.

- Schaffner s'est engagé à exercer ses activités dans le cours normal des affaires, conformément aux pratiques antérieures et sur la base du budget actuel, ainsi qu'avec la diligence requise à partir de la date de l'Accord de Transaction jusqu'au règlement, et à n'exécuter certaines affaires qu'avec le consentement de l'Offrant, à moins que les lois applicables ne l'exigent, que l'information ne soit divulguée en toute transparence ou que le Conseil d'Administration n'ait retiré ou modifié sa recommandation de l'Offre. Schaffner s'est en outre engagé à déployer des efforts commercialement raisonnables pour préserver l'essentiel de son organisation commerciale et de son fonds de commerce, à conserver les services de ses dirigeants et de ses employés et à préserver les relations avec les personnes entretenant des relations d'affaires avec le groupe Schaffner.
- L'Offrant a accepté de développer un plan de licenciement avec Schaffner pour tout employé du groupe Schaffner qui sera licencié après le règlement mais avec effet avant la fin de l'année 2024 pour réaliser des synergies de coûts et non pour des raisons valables (*zureichende Gründe*) en raison de leur performance insuffisante. Toute indemnité de départ offerte dans le cadre de ce plan de départ sera basée sur les années de service et la contribution individuelle de tout employé concerné et visera pour tous les employés concernés une indemnité de départ d'une durée totale non inférieure à trois mois.

Un résumé détaillé du contenu de l'Accord de Transaction se trouve à la section D.3.1 du Prospectus d'Offre.

C. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES PAR LE DROIT SUISSE SUR LES OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION

1. Conflits d'intérêts potentiels du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

1.1 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Schaffner est composé de quatre (4) membres: Markus Heusser (président), Philipp Buhofer (vice-président), Gerhard Pegam et Andrea Tranel.

Si l'Offre est acceptée, tous les membres du Conseil d'Administration démissionneront de leurs fonctions à compter du règlement de l'Offre.

Philipp Buhofer et BURU Holding SA ont conclu un accord d'apport avec l'Offrant. Philipp Buhofer est un actionnaire important de BURU Holding SA. Aucun autre membre du Conseil d'Administration n'a conclu de relation contractuelle ou autre avec l'Offrant. Aucun membre du Conseil d'Administration n'a été élu à la demande de l'Offrant ou n'exerce son mandat selon les instructions de l'Offrant. Les membres du Conseil d'Administration ne sont ni employés ni membres d'un organe de l'Offrant ou d'une société ayant une relation d'affaires significative avec l'Offrant. Tous les membres du Conseil d'Administration ont exprimé leur intention d'apporter les Actions qu'ils détiennent à l'Offre.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration a conclu qu'il ne pouvait pas exclure totalement un conflit d'intérêts de la part de Philipp Buhofer. Aucun autre membre du Conseil d'Administration n'a de conflit d'intérêts en relation avec l'Offre. Par conséquent, le Conseil d'Administration a décidé de conclure l'Accord de Transaction et de recommander l'Offre une fois avec et une fois sans le vote de Philipp Buhofer.

A l'exception des faits décrits à la section C.2 ci-dessous, l'Offre n'a pas de conséquences financières pour les membres du Conseil d'Administration.

1.2 Comité Exécutif

La direction du groupe Schaffner est composée de Marc Aeschlimann (PDG, chef de la division industrielle) et de Christian Herren (directeur financier) (le "**Comité Exécutif**").

Aucun membre du Comité Exécutif n'a noué de relation contractuelle ou autre avec l'Offrant. L'Offrant a l'intention de poursuivre l'exploitation de Schaffner sous la direction actuelle. Les membres du Comité Exécutif ne sont ni employés ni membres d'un organe de l'Offrant ou d'une société ayant des relations d'affaires importantes avec l'Offrant.

Par conséquent, aucun membre du Comité Exécutif n'a de conflit d'intérêts en rapport avec l'Offre.

A l'exception des faits décrits à la section C.2 ci-dessous, l'Offre n'a pas de conséquences financières pour les membres du Comité Exécutif.

2. Conséquences financières possibles de l'Offre pour les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

2.1 Plans de participation - Aperçu et conséquences de l'Offre sur les plans de participation

(1) Rémunération des membres du Conseil d'Administration

Pour leurs services au sein du Conseil d'Administration, en particulier pour la préparation et la participation aux réunions du Conseil, les membres du Conseil d'Administration reçoivent des honoraires annuels fixes en espèces. Pour leur travail au sein des comités du Conseil d'Administration (actuellement, le comité de nomination et de rémunération et le comité de risque et d'audit), les membres du Conseil d'Administration reçoivent, en plus de l'honoraire fixe, un honoraire annuel forfaitaire de comité, qui diffère entre le président du comité et les autres membres du comité. Cette indemnité forfaitaire n'est versée qu'une seule fois par personne, même si le bénéficiaire est membre de plus d'un comité du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a décidé que le président du Conseil d'Administration recevrait une rémunération de 3 000 francs suisses par jour de travail supplémentaire avéré en lien avec l'Offre ou avec une transaction alternative, indépendamment de son succès et sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires.

Les membres du Conseil d'Administration participent au plan d'incitation à long terme ("**LTIP**", voir également ci-dessous) qui récompense le Conseil d'Administration pour sa contribution au succès continu du groupe. Le LTIP prévoit un nombre fixe d'actions cibles par participant et par an, le nombre d'Actions dépendant de la fonction au sein du Conseil d'Administration.

(2) Rémunération des membres du Comité Exécutif

Les membres du Comité Exécutif reçoivent un salaire de base fixe, versé mensuellement. Le montant est déterminé par le Conseil d'Administration individuellement pour chaque membre et sur une base discrétionnaire, en tenant compte du rôle et du niveau de responsabilité de l'individu. Les membres du Comité Exécutif reçoivent en outre une rémunération variable en espèces, basée sur les performances. Elle est liée à la réalisation d'objectifs financiers de l'entreprise et d'objectifs personnels. Les objectifs financiers de l'entreprise sont fixés chaque année à l'avance pour une période de performance d'un an. Pour l'exercice 2022/23, ces objectifs étaient le chiffre d'affaires net du groupe, l'EBIT du groupe et le flux de trésorerie disponible du groupe pour les deux membres du Comité Exécutif. Les objectifs annuels personnels sont fixés individuellement pour chaque membre du Comité Exécutif avant le début de la période d'évaluation. Ils sont liés aux projets en cours, aux objectifs stratégiques convenus, ainsi qu'aux performances et au développement de l'entreprise à plus long terme. La réalisation des objectifs est évaluée par le Conseil d'Administration après la fin de l'année fiscale. Le montant cible est fixé contractuellement et ne peut excéder 50 % de la rémunération fixe. La rémunération variable en espèces peut augmenter jusqu'à un maximum de 150 % du montant cible si tous les objectifs sont largement dépassés, et peut tomber à 0 % du montant

cible si les objectifs ne sont pas atteints. La Société et le PDG ont conclu un accord de rétention pour le paiement de 300 000 CHF qui dépend, entre autres, du fait que le contrat de travail du PDG ne soit pas résilié avant la fin de l'année civile. Un accord de rétention identique a été conclu avec le directeur financier pour un montant de 200 000 francs suisses. Ces deux accords ne sont pas conditionnés par l'Offre, mais visent à garantir le maintien des deux cadres clés et à les rémunérer pour le travail supplémentaire qu'ils effectuent.

En guise de rémunération à long terme, les membres du Comité Exécutif participent au LTIP et se voient attribuer chaque année un nombre variable d'Actions.

(3) Plan d'incitation à long terme (LTIP)

Le Conseil d'Administration a mis en place le LTIP avec effet depuis l'exercice 2018/2019. Le LTIP est une attribution d'Actions sous forme d'Actions restreintes qui récompense le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et certains membres de la haute direction du Groupe pour leur contribution au succès continu du Groupe. Le LTIP prévoit un nombre fixe d'actions cibles par participant. Le nombre d'actions cibles à attribuer dépend de la fonction du participant au sein du groupe et du rapport avec la rémunération cible totale. Le nombre final d'Actions effectivement attribuées et transférées à un participant sera déterminé chaque année par l'organe compétent sur la base du nombre d'actions cibles attribuées multiplié par le facteur de réalisation, le nombre d'Actions à attribuer aux membres du Conseil d'Administration étant fixe. Toute attribution aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif est approuvée par le Conseil d'Administration sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Les Actions effectivement attribuées dans le cadre du LTIP sont soumises à une période de restriction minimale de trois ans ("**Période de Restriction**") à compter de la date d'attribution (ces Actions restreintes, les "**Actions Restreintes**"). Le Conseil d'Administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération, fixe la Période de Restriction applicable annuellement et sur une base individuelle pour chaque attribution. À l'expiration de la Période de Restriction, le participant est libre de disposer de ses Actions, sous réserve des restrictions applicables telles que les périodes d'interdiction, les informations d'initiés et autres restrictions de vente applicables.

Les participants qui quittent le groupe peuvent conserver les Actions qui ont déjà été effectivement attribuées dans le cadre du LTIP. Ces Actions attribuées restent toutefois bloquées jusqu'à l'expiration de la Période de Restriction correspondante. En cas de changement de contrôle, les Actions Restreintes peuvent être libérées sur décision du Conseil d'Administration.

Compte tenu des résultats prévisibles de l'année en cours et des avancées en matière de mise en œuvre de la stratégie, le Conseil d'Administration a décidé de fixer le facteur de réalisation pour l'attribution d'Actions au management à 150% pour l'exercice 2022/23 et le premier trimestre de l'exercice 2023/24.

2.2 Actions et droits détenus par les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

(1) Conseil d'Administration

À la date du présent Rapport, les membres du Conseil d'Administration détiennent les nombres d'Actions suivants:

Nom	Actions non restreintes	Actions Schaffner restreintes
Markus Heusser	105	0
Philip Buhofer (y compris les Actions détenues par BURU Holding SA)	109 155	300
Gerhard Pegam	576	300
Andrea Tranel	0	200

Ces chiffres ne comprennent pas les Actions qui seront attribuées pour la période allant de la dernière assemblée générale jusqu'au moment où les membres du Conseil d'Administration démissionneront en cas de règlement ou, si l'Offre n'aboutit pas, leur mandat prendra fin à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

(2) Comité Exécutif

À la date du présent Rapport du Conseil, les membres du Comité Exécutif détiennent les nombres d'Actions suivants:

Nom	Actions non restreintes	Actions Schaffner restreintes
Marc Aeschlimann, PDG	1418	1050
Christian Herren, directeur financier	411	325

Ces chiffres ne comprennent pas les Actions qui seront attribuées pour l'exercice 2022/23 et le premier trimestre de l'exercice 2023/24.

2.3 Rémunération et avantages

Les membres du Conseil d'Administration ne bénéficient d'aucune rémunération, indemnité de départ ou autre avantage à la suite de l'Offre. En outre, aucun membre du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif n'a reçu de prêt ou de crédit de la part de la Société ou de l'Offrant.

Les membres du Comité Exécutif ne bénéficient d'aucune indemnité de départ et leurs contrats de travail ne contiennent aucune clause de changement de contrôle. Seul le LTI contient une clause de changement de contrôle permettant au Conseil d'Administration de lever la période de blocage.

Dans l'Accord de Transaction, l'Offrant s'est engagé (i) à s'assurer que la Société et ses filiales mettront la décharge des personnes qui, au moment de la signature de l'Accord de Transaction et/ou de l'exécution de l'Offre, sont membres du Conseil d'Administration ou du Comité

Exécutif, respectivement membres du Conseil d'Administration ou du management exécutif des filiales de la Société, à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale extraordinaire et de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société et de ses filiales, respectivement (ii) à exercer tous les droits de vote qu'il détient dans la Société et ses filiales, (ii) à voter toutes les Actions qu'il détient dans la Société et ses filiales, directement ou indirectement, en faveur de la décharge des personnes mentionnées au point (i) ci-dessus, respectivement à s'assurer que les droits de vote sont exercés de cette manière et (iii) à renoncer à toute réclamation contre les personnes mentionnées au point (i) ci-dessus en relation avec les actes ou omissions commis dans l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif, respectivement en tant que membres du Conseil d'Administration ou du management exécutif d'une filiale de la Société, à l'exception des actes ou omissions délibérés, frauduleux ou de négligence grossière.

3. Accords contractuels et autres liens avec l'Offrant

Hormis l'accord de confidentialité signé le 21 mars 2023 et l'Accord de Transaction, il n'existe aucun accord contractuel ou autre lien entre Schaffner et ses organes sociaux et l'Offrant ou, respectivement, les entités du groupe TE.

4. Intentions des actionnaires détenant 3 % ou plus des droits de vote

À la connaissance du Conseil d'Administration, au moment de la publication du présent Rapport, les actionnaires suivants détiennent 3 % ou plus des droits de vote de Schaffner:

Actionnaire	Nombre d'Actions*	Pourcentage*
BURU Holding SA (bénéficiaires effectifs: Elisabeth Buhofer-Rubli, Philipp Buhofer, Annelies Häcki-Buhofer, Erbengemeinschaft M. Buhofer)	109 455	17.21%
J Safra Sarasin Investmentfonds SA	55 014	8.65%
RoPAS (CH) Institutional Fund - Equities Switzerland (5.66%) (Investisseurs collectifs, Détenteur de licence: UBS Fund Management (Switzerland) SA, Aeschenvorstadt 1, 4052 Basel, Schweiz)	58 960	9.271%
Jörg Wolle	24 503	3.85%
Arpad Eden Lombard-Martin	19 630	3.09%
Marc Buhofer	19 662	3.09%
Matter Group SA	30 162	4.74%

* Tel que publié auprès de l'Office de la publicité des participations de la SIX et modifié sur la base des divulgations faites à la Commission des OPA.

Le 16 août 2023, BURU Holding SA et Philipp Buhofer ont signé une convention d'apport, selon laquelle ils conviennent d'apporter leurs Actions susmentionnées à l'Offre, à l'exception de 300 Actions Restreintes détenues par Philipp Buhofer en sa fonction de membre du conseil

d'administration. Le 24 août 2023, J. Safra Sarasin Investmentfonds SA, Jörg Wolle, Marc Buhofer et Matter Group SA ont chacun conclu avec l'Offrant des conventions d'apport séparées portant sur leurs Actions et prévoyant l'obligation d'apporter leurs Actions à l'Offre.

Le Conseil d'Administration n'a pas connaissance des intentions des autres actionnaires qui détiennent 3 % ou plus des droits de vote de Schaffner dans le cadre de l'Offre.

5. Mesures de défense selon l'art. 132 al. 2 LIMF

Le Conseil d'Administration n'a pris aucune mesure défensive contre l'Offre et n'a pas l'intention d'en prendre à l'avenir ou de proposer de telles mesures défensives à une assemblée générale extraordinaire.

6. L'information financière: Changements significatifs dans l'actif et le passif, la situation financière, les profits et les pertes et les perspectives commerciales

Le rapport annuel au 30 septembre 2022 de Schaffner a été publié le 6 décembre 2022. En outre, le 4 mai 2023, Schaffner a publié son rapport semestriel au 31 mars 2023. En outre, la Société a établi un rapport intermédiaire au 30 juin 2023. Les rapports annuels et semestriels ainsi que le rapport intermédiaire au 30 juin 2023 sont disponibles sur <https://www.schaffner.com/investors/reports-and-presentations>.

Outre la transaction à laquelle se réfère le présent Rapport, le Conseil d'Administration n'a pas connaissance de changements significatifs dans l'actif et le passif, la situation financière, les bénéfices et les pertes et les perspectives commerciales de Schaffner depuis le 30 juin 2023, qui pourraient influencer la décision des actionnaires de Schaffner concernant l'Offre de l'Offrant.

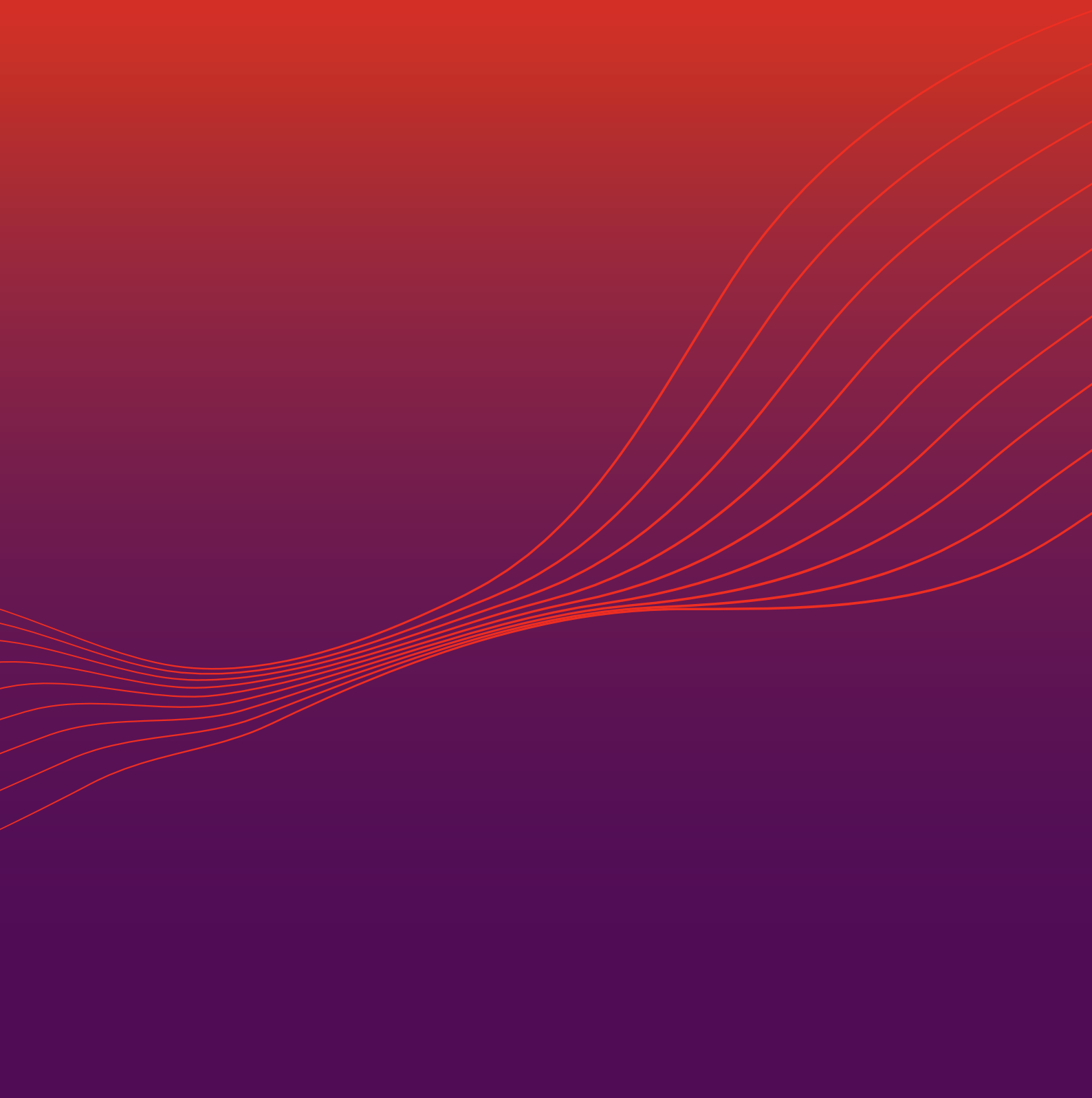
Luterbach, 27 septembre 2023

Au nom du Conseil d'Administration de Schaffner Holding SA

Markus Heusser

Président du Conseil d'Administration

Interim financial statements **Q3 2022/23**



Consolidated balance sheet

In CHF '000	30.06.2023	30.09.2022
Intangible assets	607	912
Property, plant, and equipment	23,226	25,004
Other non-current financial assets	795	904
Deferred tax assets	5,170	6,154
Total non-current assets	29,798	32,974
Prepaid expenses and deferred income	1,605	1,166
Inventories	27,689	38,202
Other current financial assets	473	526
Other receivables	1,711	2,294
Trade receivables	29,144	30,703
Cash and cash equivalents	12,614	14,960
Total current assets	73,236	87,851
Total assets	103,034	120,825
Exchange differences	-29,142	-26,165
Retained earnings	60,608	50,059
Treasury shares	-1,351	-1,388
Share premium	23,796	26,680
Share capital	20,668	20,668
Total shareholders, equity	74,579	69,854
Deferred tax liabilities	311	283
Non-current provisions	3,691	3,987
Non-current borrowings	0	284
Total non-current liabilities	4,002	4,554
Accrued expenses	7,486	8,693
Current provisions	139	589
Other payables	3,071	3,079
Trade payables	12,976	23,328
Current borrowings	347	10,583
Derivatives	434	145
Total current liabilities	24,453	46,417
Total liabilities	28,455	50,971
Total liabilities and shareholders' equity	103,034	120,825

Consolidated income statement

In CHF '000	9M 2022/23	9M 2021/22
Net sales of goods and services	120,230	113,633
Cost of sales	-77,516	-78,812
Gross profit	42,713	34,821
Marketing and selling expenses	-11,625	-10,239
Research and development expenses	-9,154	-9,311
General and administrative expenses	-7,260	-6,592
Operating profit (EBIT)	14,675	8,679
Financial result	583	-1,016
Earnings before tax (EBT)	15,258	7,663
Income tax	-1,730	-1,520
Net profit for the period	13,528	6,143
Earnings per share in CHF		
Basic	21.44	9.73
Diluted	21.44	9.73

Condensed consolidated cash flow statement

In CHF '000	9M 2022/23	9M 2021/22
Cash flow from operating activities	18,250	-1,661
Purchase of property, plant, and equipment	-3,471	-3,537
Purchase of intangible assets	-9	-21
Change in current financial assets	-34	1,064
Other investing activities	118	26
Cash flow from investing activities	-3,396	-2,468
Repayment of excess share premium	-5,686	-5,690
Changes in treasury shares	-422	-582
Proceeds from borrowings	0	1,353
Repayment of borrowings	-10,526	0
Other financing activities	-165	-165
Cash flow from financing activities	-16,799	-5,084
Effect of exchange rates on cash and cash equivalents	-401	-270
Change in cash and cash equivalents	-2,346	-9,483
Cash and cash equivalents at 1 October	14,960	24,026
Cash and cash equivalents at 30 June	12,614	14,543

Consolidated statement of changes in equity

In CHF '000	Share capital	Share premium	Cumulative exchange differences	Retained earnings	Treasury shares	Total shareholders' equity
At 1 October 2021	20,668	29,685	-21,718	40,159	-1,221	67,573
Net profit for the period				6,143		6,143
Exchange differences			-1,970			-1,970
Treasury share transactions		-160		-316	-106	-582
Repayment of excess share premium		-2,845		-2,845		-5,690
Share option plans				350		350
At 30 June 2022	20,668	26,680	-23,688	43,491	-1,327	65,824
At 1 October 2022	20,668	26,680	-26,165	50,059	-1,388	69,854
Net profit for the period				13,528		13,528
Exchange differences			-2,977			-2,977
Treasury share transactions		-41		-418	37	-422
Repayment of excess share premium		-2,843		-2,843		-5,686
Share option plans				282		282
At 30 June 2023	20,668	23,796	-29,142	60,608	-1,351	74,579

Notes

1 Accounting policies

The unaudited consolidated financial statements of the Schaffner Group for the first nine month of the fiscal year were prepared in accordance with Swiss GAAP FER 31 "Additional recommendations for listed companies." As these interim financial statements represent an update of the consolidated annual financial statements for the year that ended on 30 September 2022, they should be read in conjunction with those annual financial statements.

The consolidated financial statements for the nine months that ended on 30 June 2023 were approved by the Board of Directors of Schaffner Holding AG on 27 September 2023 and released for publication.

2 Change in accounting principles

In the year under review, the Swiss GAAP FER accounting principles have not been changed.

3 Operating segments

The Schaffner Group is organized into the two divisions: Industrial and Automotive. This delineation of segments (i.e., divisions) is consistent with the internal reporting on the basis of which the chief decision maker responsible allocates resources to these segments and evaluates their profitability.

The Schaffner Group has identified its Executive Committee as this chief decision maker.

For competition reasons, Schaffner does not publish divisional earnings.

Industrial (IN)

The IN division develops and manufactures standard and custom components that protect power electronic systems from line interference (thus ensuring electromagnetic compatibility) and safeguard their reliable operation in power grids. The division's Power Quality business unit also develops and manufactures active and passive filter solutions to assure the best quality of electric power. The key markets served include energy-efficient drive systems, renewable energy, power supply systems for electronic devices, machine tools, and robotics.

Automotive (AM)

The Automotive division develops and manufactures components for keyless authentication systems and filter solutions for hybrid and electric vehicles. Working closely with leading automobile manufacturers and automotive suppliers, Schaffner engineers leverage their specialized EMC expertise to support customers in the development of new models.

No operating segments have been aggregated to form these reportable business segments.

Notes

Information for each division

9M 2022/23

In CHF '000	IN	AM	Group
Net sales	96,156	24,074	120,230

9M 2021/22

In CHF '000	IN	AM	Group
Net sales	92,382	21,251	113,633

4 Seasonality

The Schaffner Group does not operate in industries with significant seasonal or cyclical variation in total sales over the fiscal year. Since major public holidays such as Chinese New Year and Christmas fall in the first half of the fiscal year, experience has shown that, factoring out economic influences, higher sales are usually generated in the second half of the year.

Income tax is recognized based on the best estimate of the weighted average annual income tax rate expected for the full fiscal year.

5 Foreign currencies

The following exchange rates were applied in the translation of foreign currencies:

Country or region	Currency		Balance sheet		Income statement	
			30.06.2023 In CHF	30.09.2022 In CHF	9M 2022/23 In CHF	9M 2021/22 In CHF
China	CNY	100	12.40	13.78	13.25	14.48
EU	EUR	100	97.81	95.60	98.78	103.16
Thailand	THB	100	2.54	2.59	2.66	2.77
USA	USD	100	90.11	98.09	92.91	93.45

Notes

6 Distribution to shareholders

As decided by the Annual General Meeting of Schaffner Holding AG on 10 January 2023, a distribution of CHF 9.00 per share for fiscal year 2021/22 was made to the shareholders. The distribution was divided into an ordinary dividend of CHF 4.50 and a distribution of CHF 4.50 from additional paid-in capital (exempted from Swiss anticipatory tax) per share.

7 Events after the balance sheet date

No events have occurred after the balance sheet date that have a material effect on the amounts in the consolidated interim financial statements.

Key financials

Group			
In CHF '000	9M 2022/23	9M 2021/22	Change
Order intake	105,464	132,152	-20.2 %
Industrial division	81,394	110,885	-26.6 %
Automotive division	24,070	21,267	13.2 %
Net Sales	120,230	113,633	5.8 %
Industrial division	96,156	92,382	4.1 %
Automotive division	24,074	21,251	13.3 %
EBITDA	19,061	12,370	54.1 %
In % of sales	15.9 %	10.9 %	
Operating Profit (EBIT)	14,675	8,679	69.1 %
In % of sales	12.2 %	7.6 %	
Net profit for the period	13,528	6,143	120.2 %
In % of sales	11.3 %	5.4 %	
Net profit for the period per share in CHF	21.44	9.70	121.0 %
Free Cashflow	14,770	-5,219	

Balance sheet	30.06.2023	30.09.2022	Change
Total assets	103,034	120,825	-14.7 %
Non-current assets	29,798	32,974	-9.6 %
Current assets	73,236	87,851	-16.6 %
Total liabilities	28,455	50,971	-44.2 %
Shareholders' equity	74,579	69,854	6.8 %
Equity ratio	72.4	57.8	
Number of employees (headcount)	1,720	1,826	-5.8 %

Share-based metrics	30.06.2023	30.09.2022
Number of shares	635,940	635,940
Treasury shares	5,127	5,402
Number of shares entitled to dividends	630,813	630,538
Shareholders' equity per share in CHF	117.27	109.84
Share price in CHF	285	268
Market capitalization in CHF million	181	170

Due to rounding, minor discrepancies may arise in the calculation of totals and percentages in this Interim financial statements. For ease of reading, gender-neutral terms have not always been used in this report. All gender-specific statements are to be understood in the context as referring to both men and women. The Schaffner Group Interim financial statements are also available in English. The original German version is binding.

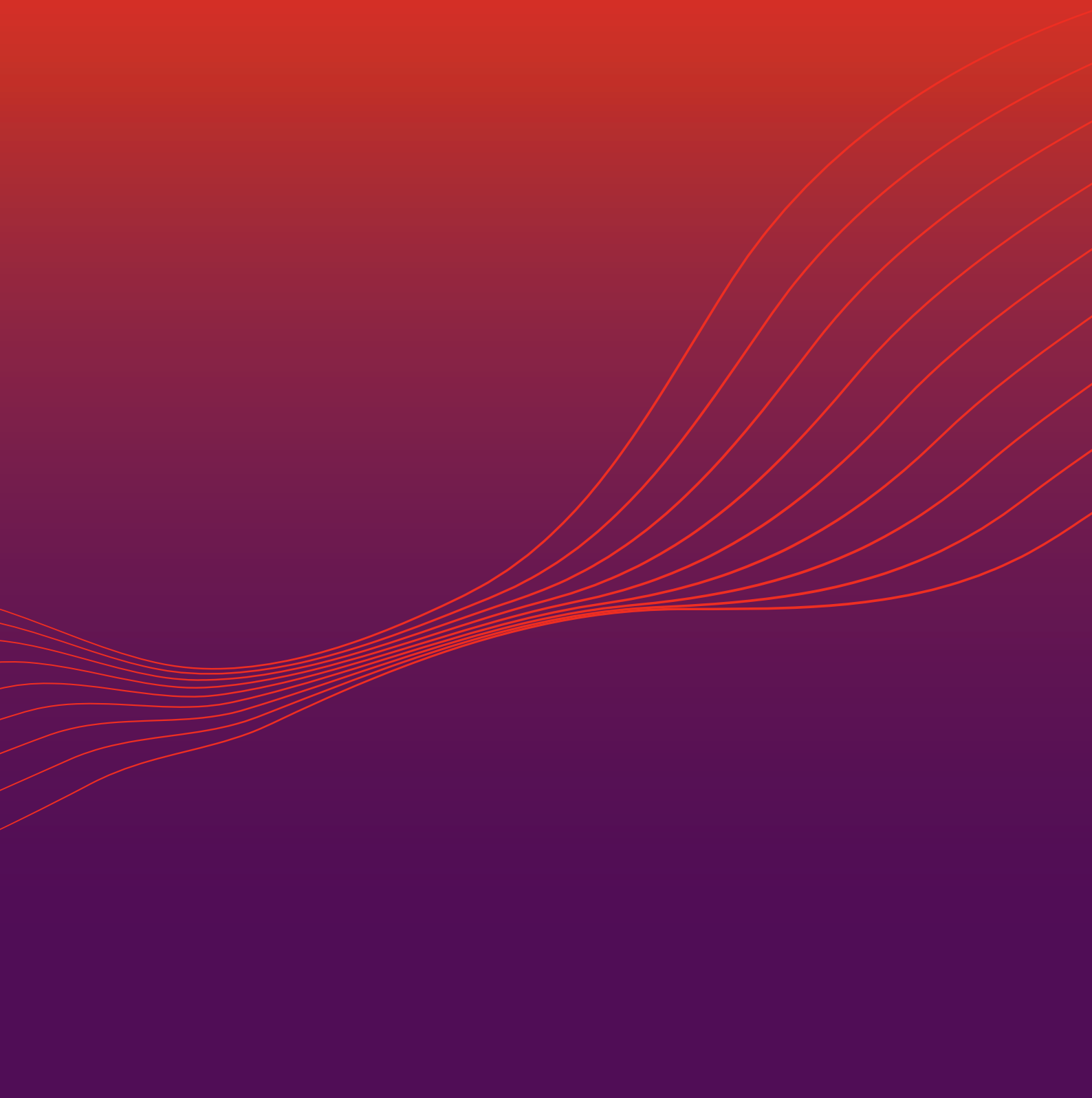
Schaffner Group

Nordstrasse 11e
4542 Luterbach
Switzerland
P + 41 32 681 66 26
info@schaffner.com

[schaffner.com](https://www.schaffner.com)

schaffner
MORE POWER TO YOU

Zwischenabschluss Q3 2022/23



Konsolidierte Bilanz

in CHF 1'000	30.06.2023	30.09.2022
Immaterielle Werte	607	912
Sachanlagen	23'226	25'004
Übrige Finanzanlagen	795	904
Latente Ertragssteuerguthaben	5'170	6'154
Total Anlagevermögen	29'798	32'974
Aktive Rechnungsabgrenzungen	1'605	1'166
Vorräte	27'689	38'202
Sonstige kurzfristige finanzielle Vermögenswerte	473	526
Sonstige Forderungen	1'711	2'294
Forderungen aus Lieferungen und Leistungen	29'144	30'703
Flüssige Mittel	12'614	14'960
Total Umlaufvermögen	73'236	87'851
Total Aktiven	103'034	120'825
Umrechnungsdifferenzen	-29'142	-26'165
Gewinnreserven	60'608	50'059
Eigene Aktien	-1'351	-1'388
Kapitalreserven	23'796	26'680
Aktienkapital	20'668	20'668
Total Eigenkapital	74'579	69'854
Latente Ertragssteuerschulden	311	283
Langfristige Rückstellungen	3'691	3'987
Langfristige Finanzverbindlichkeiten	0	284
Total langfristiges Fremdkapital	4'002	4'554
Passive Rechnungsabgrenzungen	7'486	8'693
Kurzfristige Rückstellungen	139	589
Sonstige Verbindlichkeiten	3'071	3'079
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	12'976	23'328
Kurzfristige Finanzverbindlichkeiten	347	10'583
Derivative Finanzinstrumente	434	145
Total kurzfristiges Fremdkapital	24'453	46'417
Total Fremdkapital	28'455	50'971
Total Passiven	103'034	120'825

Konsolidierte Erfolgsrechnung

in CHF 1'000	9M 2022/23	9M 2021/22
Nettoerlös aus Lieferungen und Leistungen	120'230	113'633
Herstellkosten der verkauften Produkte und Leistungen	-77'516	-78'812
Bruttogewinn	42'713	34'821
Marketing und Vertriebsaufwand	-11'625	-10'239
Forschung und Entwicklung	-9'154	-9'311
Verwaltungsaufwand	-7'260	-6'592
Betriebliches Ergebnis (EBIT)	14'675	8'679
Finanzergebnis	583	-1'016
Ergebnis vor Steuern (EBT)	15'258	7'663
Ertragssteuern	-1'730	-1'520
Unternehmensergebnis	13'528	6'143
Unternehmensergebnis pro Aktie in CHF		
vor Verwässerung	21.44	9.73
nach Verwässerung	21.44	9.73

Verkürzte konsolidierte Geldflussrechnung

in CHF 1'000	9M 2022/23	9M 2021/22
Cashflow aus Betriebstätigkeit	18'250	-1'661
Investitionen in Sachanlagen	-3'471	-3'537
Investitionen in immaterielle Anlagen	-9	-21
Veränderung der kurzfristigen finanziellen Vermögenswerte	-34	1'064
Übrige Investitionstätigkeiten	118	26
Cashflow aus Investitionstätigkeit	-3'396	-2'468
Rückzahlung Reserven aus Kapitaleinlage und Dividende	-5'686	-5'690
Transaktionen mit eigenen Aktien	-422	-582
Aufnahme von Finanzschulden	0	1'353
Tilgung von Finanzschulden	-10'526	0
Übrige Finanzierungstätigkeiten	-165	-165
Cashflow aus Finanzierungstätigkeit	-16'799	-5'084
Wechselkurseinflüsse aus flüssigen Mitteln	-401	-270
Veränderung der flüssigen Mittel	-2'346	-9'483
Flüssige Mittel Anfangsbestand 01.10.	14'960	24'026
Flüssige Mittel Endbestand 30.06.	12'614	14'543

Konsolidierte Eigenkapitalveränderung

in CHF '000	Aktien- kapital	Kapital- reserven	Kumulative Umrech- nungsdiffe- renzen	Gewinn- reserven	Eigene Aktien	Total Eigen- kapital
Stand am 01.10.2021	20'668	29'685	-21'718	40'159	-1'221	67'573
Unternehmensergebnis				6'143		6'143
Umrechnungsdifferenzen			-1'970			-1'970
Transaktionen mit eigenen Aktien		-160		-316	-106	-582
Rückzahlung Reserven aus Kapitaleinlage und Dividende		-2'845		-2'845		-5'690
Mitarbeiterbeteiligungspläne				350		350
Stand am 30.06.2022	20'668	26'680	-23'688	43'491	-1'327	65'824
Stand am 01.10.2022	20'668	26'680	-26'165	50'059	-1'388	69'854
Unternehmensergebnis				13'528		13'528
Umrechnungsdifferenzen			-2'977			-2'977
Transaktionen mit eigenen Aktien		-41		-418	37	-422
Rückzahlung Reserven aus Kapitaleinlage und Dividende		-2'843		-2'843		-5'686
Mitarbeiterbeteiligungspläne				282		282
Stand am 30.06.2023	20'668	23'796	-29'142	60'608	-1'351	74'579

Erläuterungen

1 Konsolidierungs- und Bewertungsgrundsätze

Der ungeprüfte konsolidierte Zwischenabschluss der Schaffner Gruppe wurde in Übereinstimmung mit Swiss GAAP FER 31 «Ergänzende Fachempfehlungen für kotierte Publikumsgesellschaften» erstellt und sollte in Verbindung mit der konsolidierten Jahresrechnung per 30. September 2022 gelesen werden, da er eine Aktualisierung des letzten vollständigen Abschlusses darstellt.

Der konsolidierte Zwischenabschluss per 30. Juni 2023 wurde am 27. September 2023 vom Verwaltungsrat der Schaffner Holding AG genehmigt und zur Veröffentlichung freigegeben.

2 Änderung der Rechnungslegungsgrundsätze

Für das laufende Geschäftsjahr haben sich die Richtlinien der Swiss GAAP FER nicht geändert.

3 Segmentberichterstattung

Die Schaffner Gruppe ist in die zwei Divisionen Industrial und Automotive gegliedert. Diese Aufteilung ist konsistent mit der internen Berichterstattung, auf deren Grundlage die verantwortliche Unternehmensinstanz Entscheidungen über Allokationen von Ressourcen zu diesen Segmenten trifft und die Bewertung ihrer Ertragskraft überprüft.

Die Schaffner Gruppe hat die Gruppenleitung als verantwortliche Unternehmensinstanz identifiziert. Es wird auf eine Offenlegung der Divisionsergebnisse aus wettbewerbstechnischen Gründen verzichtet.

Industrial (IN)

Die Industrial Division entwickelt und produziert Standard- und kundenspezifische Komponenten, mit denen die Immunität von leistungselektronischen Systemen gegenüber leitungsgebundenen Störungen sichergestellt und der zuverlässige Betrieb im Stromnetz gewährleistet wird. Weiter werden in der Geschäftseinheit Power Quality aktive und passive Filterlösungen zur Sicherstellung einer einwandfreien Stromqualität entwickelt und produziert. Zu den wichtigsten Absatzmärkten zählen energieeffiziente Antriebssysteme, erneuerbare Energien, Stromversorgungen für elektronische Geräte sowie Maschinen und Robotik.

Automotive (AM)

Die Automotive Division entwickelt und produziert Komponenten für schlüssellose Authentifizierungssysteme sowie Filterlösungen für Fahrzeuge mit Hybrid- oder Elektroantrieb. Schaffner-Ingenieurinnen und -Ingenieure arbeiten eng mit führenden Automobilherstellern und -zulieferern zusammen und unterstützen sie bei der Entwicklung neuer Modelle mit spezifischem EMV-Know-how.

Zur Bildung der vorstehenden, berichtspflichtigen Geschäftssegmente wurden keine operativen Geschäftsbereiche zusammengefasst.

Erläuterungen

Informationen nach Divisionen

9M 2022/23
in CHF 1'000

	IN	AM	Gruppe
Nettoumsatz	96'156	24'074	120'230

9M 2021/22
in CHF 1'000

	IN	AM	Gruppe
Nettoumsatz	92'382	21'251	113'633

4 Saisonalität

Die Schaffner Gruppe ist in Geschäftsbereichen tätig, in denen die Verkäufe keine bedeutenden saisonalen oder zyklischen Schwankungen innerhalb des Geschäftsjahrs aufweisen. Da bedeutende Feiertage wie das chinesische Neujahrsfest und Weihnachten in das erste Halbjahr fallen, werden im zweiten Halbjahr erfahrungsgemäss, unter Ausklammerung konjunktureller Einflüsse, grundsätzlich höhere Umsätze erzielt.

Die Ertragssteuern werden basierend auf der bestmöglichen Schätzung des für das ganze Geschäftsjahr erwarteten, gewichteten Durchschnittssteuersatzes der Gruppe berechnet.

5 Fremdwährungen

Für die Umrechnung der für die Gruppe wichtigsten Währungen in Schweizer Franken wurden die folgenden Umrechnungskurse angewandt:

Land/Region	Währung		Bilanz		Erfolgsrechnung	
			30.06.2023 in CHF	30.09.2022 in CHF	9M 2022/23 in CHF	9M 2021/22 in CHF
China	CNY	100	12.40	13.78	13.25	14.48
EU	EUR	100	97.81	95.60	98.78	103.16
Thailand	THB	100	2.54	2.59	2.66	2.77
USA	USD	100	90.11	98.09	92.91	93.45

Erläuterungen

6 Ausschüttung an die Aktionäre

Gemäss Beschluss der Generalversammlung der Schaffner Holding AG vom 10. Januar 2023 wurde für das Geschäftsjahr 2021/22 eine Ausschüttung von CHF 9.00 ausbezahlt. Dieser Betrag verteilt sich je hälftig auf eine ordentliche Dividende und eine steuerfreie Ausschüttung aus Kapitaleinlagereserven.

7 Ereignisse nach dem Bilanzstichtag

Nach dem Bilanzstichtag sind keine Ereignisse eingetreten, die wesentlichen Einfluss auf die Werte in der konsolidierten Halbjahresrechnung haben.

Kennzahlen

Gruppe in CHF 1'000	9M 2022/23	9M 2021/22	Veränderung
Auftragseingang	105'464	132'152	-20.2%
Industrial Division	81'394	110'885	-26.6%
Automotive Division	24'070	21'267	13.2%
Nettoumsatz	120'230	113'633	5.8%
Industrial Division	96'156	92'382	4.1%
Automotive Division	24'074	21'251	13.3%
EBITDA	19'061	12'370	54.1%
in % des Nettoumsatzes	15.9%	10.9%	
Operatives Ergebnis (EBIT)	14'675	8'679	69.1%
in % des Nettoumsatzes	12.2%	7.6%	
Unternehmensergebnis	13'528	6'143	120.2%
in % des Nettoumsatzes	11.3%	5.4%	
Unternehmensergebnis pro Aktie in CHF	21.44	9.70	121.0%
Free Cashflow	14'770	-5'219	

Bilanz	30.06.2023	30.09.2022	Veränderung
Bilanzsumme	103'034	120'825	-14.7%
Anlagevermögen	29'798	32'974	-9.6%
Umlaufvermögen	73'236	87'851	-16.6%
Fremdkapital	28'455	50'971	-44.2%
Eigenkapital	74'579	69'854	6.8%
Eigenkapitalquote in %	72.4	57.8	
Personalbestand (Anzahl Angestellte)	1'720	1'826	-5.8%

Aktienkennzahlen	30.06.2023	30.09.2022
Anzahl Aktien	635'940	635'940
Eigene Aktien	5'127	5'402
Dividendenberechtigte Aktien	630'813	630'538
Eigenkapital pro Aktie in CHF	117.27	109.84
Aktienkurs in CHF	285	268
Börsenkapitalisierung in CHF Mio.	181	170

Aufgrund von Rundungen können sich im vorliegenden Zwischenabschluss bei Summenbildungen und bei Berechnungen von Prozentangaben geringfügige Abweichungen ergeben. Zur einfacheren Lesbarkeit wurden in diesem Bericht nicht immer geschlechtsneutrale Ausdrücke verwendet. Alle geschlechtsspezifischen Aussagen sind im Rahmen des Zusammenhangs sowohl als männlich wie auch als weiblich zu verstehen. Der Zwischenabschluss der Schaffner Gruppe ist auch auf Englisch verfügbar. Verbindlich ist die deutsche Originalfassung.

Schaffner Group

Nordstrasse 11e
4542 Luterbach
Schweiz
T + 41 32 681 66 26
info@schaffner.com

[schaffner.com](https://www.schaffner.com)

schaffner
MORE POWER TO YOU